

ANNEE 2016

DELIBERATION N°

20160085

SEANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 15 décembre 2016

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

Vote : 19 (dont 3 procurations)

Pour : 19

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BASSUSSARRY

L'an deux mille seize, le 19 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 décembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY, Pierre SORHAITS, Mmes Chantal BONZON, Annie UHALDEBORDE, Sophie DELETTRE, Valérie REcart, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique GALLOT, Dominique VIGIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Dominique GAY à M. Paul BAUDRY, Mme Emmanuelle DALLET à Mme Dominique GALLOT, M. Michel KLISZ à M. Michel LAHORGUE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL

**Objet : Autorisation budgétaire d'investissement
par anticipation au budget primitif 2017**

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2016 sans pénaliser les fournisseurs,

Le Conseil Municipal,

- **APRES** en avoir délibéré,
- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget primitif 2016 pour un total de :
 - 422.700 € sur le chapitre 23 Immobilisation en cours à hauteur de 265.100 € sur le compte 2313 et 157.600 € sur le compte 2315.
 - 21.250€ sur le chapitre 21 à hauteur de 3.750 € sur le compte 2183, 3.750 € sur le compte 2184, 6.250€ sur le compte 21534 et 7.500 € sur le compte 2158.
 - 23.250 € sur le chapitre 20 Immobilisation incorporelles à hauteur de 13.250 € sur le compte 202 et 10.000€ sur le compte 2051.

- **DIT** que ces dépenses figureront au Budget Primitif 2017.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Prefète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :